

Enfants prématurés : les pédiatres de l'AFPA reviennent sur l'importance de l'accompagnement et du suivi spécifique



Tout enfant né avant le terme de 37 semaines révolues d'aménorrhée (absence de règles), soit huit mois de grossesse, est considéré comme un prématuré. Chaque année en France, environ 55 000 enfants naissent prématurés (6,6% des naissances)¹.

Ces enfants présentent une fragilité, une sensibilité à l'environnement et aux pathologies intercurrentes. Pour l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA), le suivi de ces nouveau-nés vulnérables devrait être mieux organisé notamment grâce à la mise en place de réseaux de suivi dans toutes les régions françaises comme le stipulait le dernier plan de périnatalité.

Le pédiatre de ville joue un rôle important. Ses missions sont d'accompagner et soutenir les parents, d'assurer le suivi développemental de l'enfant et de dépister des symptômes d'alerte pour proposer une prise en charge précoce en lien avec le médecin généraliste et en coordination avec d'autres spécialistes (pédiatres hospitaliers, Centres d'Action Médico-Sociale Précoce -CAMSP-, orthophonistes, kinésithérapeutes, ophtalmologues, ergothérapeutes, psychothérapeutes...).

L'expertise du pédiatre de ville permettrait d'assurer un meilleur développement de l'enfant dans sa vie familiale, scolaire puis professionnelle.

Anticiper le retour à domicile avant la sortie de l'hôpital

Une grossesse, conduite à son terme, dure 41 semaines. Une naissance avant 37 semaines d'aménorrhée est considérée comme prématurée et comme grande prématurée avant 33 semaines.

Après souvent de longues semaines d'hospitalisation, avec parfois un passage en réanimation, ces bébés sont autorisés à rentrer chez eux. Ce retour à domicile est source d'angoisses pour les parents. Habités à être entourés par l'équipe médicale, ils redoutent de se retrouver seuls pour veiller sur leur nouveau-né.

Ce retour à domicile doit s'anticiper. **La première prise de contact entre le pédiatre libéral qui suivra l'enfant, la famille et l'équipe hospitalière est très importante.** Elle permet aux parents de se sentir entourés et accompagnés, dans la continuité de l'hospitalisation.

Les familles peuvent également s'appuyer sur **des associations spécialisées** comme SOS Préma, SPARADRAP, etc. Ils pourront y trouver une oreille attentive, du réconfort et échanger avec d'autres parents (exemples d'associations sur le site mpedia.fr : <http://www.mpedia.fr/article-36-associations-aide-aux-prematures.html>).

Côté santé, il faut protéger au maximum l'enfant. Contrairement à certaines idées reçues, ce n'est pas parce que le bébé est fragile, qu'il ne peut pas recevoir de vaccins tout de suite. Bien au contraire, il est important de suivre le calendrier vaccinal et même de renforcer la protection contre le pneumocoque (3 injections la première année au lieu de 2). Il est également fortement recommandé aux parents d'être vaccinés contre la coqueluche et la grippe.



¹ Source : "Enquête Nationale Périnatale 2010", B. Blondel & M. Kermarrec, INSERM, mai 2011

À chaque âge son suivi spécifique pour une prise en charge précoce

Un faible poids à la naissance peut avoir des répercussions sur le développement de l'enfant.

Les prématurés ont un suivi spécifique jusqu'à 8 ans, âge d'acquisition de la lecture. Une surveillance pédiatrique régulière permet **d'améliorer la qualité du dépistage, de coordonner un meilleur suivi et de proposer une éventuelle prise en charge pluridisciplinaire précoce (orthophonistes, kinésithérapeutes, ophtalmologues, ergothérapeutes, psychothérapeutes...).**

Le pédiatre contrôle toutes les étapes de son développement. Ce suivi spécifique permet de repérer les éventuelles difficultés d'ordre psychologiques, neurocomportementales ou relationnelles :

- **Avant l'entrée à l'école** : développement psychomoteur, surveillance sensorielle (vue, ouïe...), installation du langage oral, surveillance spécifique de la croissance et des pathologies associées (pulmonaire, digestive...), abord de la collectivité.
- **À la maternelle** : surveillance et prise en charge précoce des troubles du langage, des difficultés praxiques (coordination motrice, organisation spatiale...) ou de comportement en particulier attentionnel.
- **À l'école primaire** : troubles des apprentissages.

Dans plusieurs régions, il existe des **réseaux de suivi des prématurés qui permettent d'assurer la continuité et la coordination des soins dès la sortie de l'hôpital**. Outre son aide à la prise en charge médicale et son soutien aux familles, ce suivi permet de mieux connaître les évolutions neurologiques, motrices et sensorielles. Il permet également de surveiller les performances cognitives et les éventuels troubles du comportement de l'ensemble des enfants prématurés. Ces données épidémiologiques sont indispensables à la société.

Pour le Dr François-Marie Caron, pédiatre à Amiens et membre de l'AFPA : *"Trop nombreux sont les enfants nés prématurément qui ne bénéficient pas d'un suivi spécifique. Cela aboutit parfois à un retard de prise en charge de difficultés pouvant être responsables de handicaps. Contrairement aux recommandations du dernier plan de périnatalité, les réseaux de suivi des prématurés n'existent pas dans toutes les régions. Pourtant, ils sont indispensables pour une prise en charge globale de ces enfants tant sur le plan de l'éducation à la santé que sur celui de la prévention, du diagnostic et des soins. Ils offrent un suivi organisé par des spécialistes ce qui rassure les familles qui se sentent souvent perdues, abandonnées une fois sorties du service de néonatalogie. Alors, pourquoi le suivi de ses enfants vulnérables ne bénéficie pas des mêmes moyens que ceux déployés dans la période périnatale ?"*

À propos de l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire

L'AFPA est une association nationale regroupant plus de 1 400 pédiatres ayant un mode d'exercice à prédominance libérale (cabinets de ville et maternités privées). Bon nombre d'entre eux exercent aussi une activité publique hospitalière ou communautaire (crèches, Protection Maternelle Infantile -PMI-, maisons et établissements d'enfants à caractère sanitaire -MECS-, structures de prise en charge des handicaps, médecine scolaire, etc.).

Ses différentes missions visent à développer les actions de formation continue, élaborer une réflexion sur les programmes et les moyens de cette formation, promouvoir la recherche médicale dans le domaine de la pédiatrie ambulatoire, réaliser des actions et des programmes de pédiatrie humanitaire.

Elle est intégrée au Conseil National Professionnel de Pédiatrie (CNPP) à côté de la Société Française de Pédiatrie (SFP) et des syndicats de pédiatres. Elle entretient d'étroites relations avec les sociétés homologues européennes au sein de l'ECPCP (European Confédération of Primary Care Pédiatricians) et nord-africaines. Elle est reconnue par le Ministère de la Santé, la HAS (Haute Autorité de Santé) et la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie), qui sollicitent ses experts sur les thématiques de la pédiatrie en ville.

Dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention, il est important de souligner la forte implication de l'AFPA dans les différents plans santé nationaux comme le PNNS (Programme National Nutrition Santé) et sa collaboration active avec l'INPES (Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé).

Sites Internet : www.afpa.org – www.mpedia.fr

Contacts presse : Agence Passerelles

Isabelle Latour-Gervais/Anne Laure Guillaume
Tél. 05 56 20 66 77 – Mail : afpa@passerelles.com